

L'essor rapide de la représentation du Canada à l'étranger a entraîné une expansion de la besogne du Ministère à Ottawa, répartie aujourd'hui entre vingt-neuf directions, organisées conformément à leurs fonctions. Le sous-secrétaire d'État suppléant et les sous-secrétaires adjoints dirigent chacun le travail d'un groupe de directions.

Le ministère compte six directions dites géographiques: les Directions des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient, du Commonwealth, de l'Europe, de l'Extrême Orient, de l'Amérique latine et des États-Unis, qui rédigent des rapports sur lesquels se fondent les relations politiques du Canada avec les autres pays. En outre, elles jouent le rôle d'organismes consultatifs pour les aspects politiques des problèmes d'ordre juridique, économique ou consulaire et coordonnent les divers aspects de la politique canadienne en ce qui a trait aux pays et aux régions dont elles s'occupent.

La Direction des affaires des Nations Unies s'occupe des questions touchant l'ONU et ses institutions spécialisées. Elle est l'organisme consultatif pour tout ce qui a trait aux rapports du Canada avec ces organismes et à sa participation à leurs travaux; elle coordonne en outre le travail des autres directions et des autres ministères dans ce domaine.

La Direction de l'information exerce deux fonctions principales:

- 1) elle s'efforce de faire connaître à l'étranger le Canada et sa population;
- 2) elle fournit des renseignements sur la politique extérieure du Canada et l'activité du Ministère. Dans ce dessein, elle prépare et distribue diverses publications: Déclarations et Discours, Pages documentaires, Reproductions d'articles variés, le Bulletin mensuel Affaires Extérieures, le Bulletin hebdomadaire canadien, ainsi que des brochures et des dépliants répondant à une demande spéciale. A l'étranger, la Direction coordonne toutes les initiatives visant à la diffusion de renseignements sur le Canada et presque partout elle se charge de diriger la distribution de renseignements généraux ou spécialisés sur notre politique extérieure. Elle fournit aux journalistes et aux visiteurs une documentation sur le Canada. Elle est chargée d'un rôle de liaison sur le plan de l'information publique en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies à New-York, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Paris, et du Plan de Colombo, à Colombo. Par l'intermédiaire du Comité interministériel de l'information, elle assure la liaison avec les ministères ou organismes de l'État qui distribuent à l'étranger des renseignements sur le Canada. A l'intérieur du pays, elle diffuse des renseignements sur notre politique extérieure et l'activité du Ministère. Elle répond aux demandes de renseignements sur la politique extérieure du Canada en provenance des autres ministères, des établissements d'enseignement des maisons commerciales, des organisations privées, ainsi que du public.

La Direction des affaires culturelles a la responsabilité des relations culturelles du Canada avec les pays étrangers. Elle établit et maintient les contacts nécessaires avec tous les organismes culturels appropriés tant officiels que privés. Elle voit également aux questions relatives à la participation du Canada aux organisations culturelles internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), institution spécialisée dont le Canada est membre, et assure la liaison avec la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO. Cette direction traite des accords culturels avec les pays étrangers, met au point des programmes culturels avec ces pays